

AFFAIRE N° 16:

OBJET: Expropriation du terrain appartenant à Monsieur PERMALE Ramsamy.

Versement( ou consignation) des indemnités fixées par le Juge.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par délibération en date du 21 avril 1978( affaire n°9), vous m'avez autorisé à engager la procédure d'expropriation à l'encontre de Monsieur PERMALE Ramsamy, propriétaire du terrain cadastré section AO n°145-146 sis 179 rue du Maréchal Leclerc, en face du garage municipal.

La procédure s'est traduite par un jugement en date du 5 juin 1980 fixant à 278 100 Francs l'indemnité accordée à Monsieur PERMALE Ramsamy et à 59 900 Francs celle revenant à son locataire, Monsieur PITCHÉAPADEATCHY Antoine.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à verser ces indemnités aux intéressés, ou à les consigner en cas d'obstacles au paiement.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du budget communal et prélevée sur l'emprunt de 2 080 000 Francs contracté auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales pour le financement de réserves foncières à long terme.

Je mets la question aux voix.

---

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

---

*St Denis le 8 Octobre 1980*

*P/le Préfet*

*Le Secrétaire Général*

*Signé: Didier Cudicaut*

*Pour Copie Certificat Copie*

*P/le Préfet*

*Le Chef de Bureau délégué*

*Jacques La coste.*